

Présents: Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT (a donné son pouvoir à Stéphane LEOPOLD).

Absents excusés: Patrick BUORS, Gilles GANTELME.

1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2014

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – TRANSFERT ECOLE

2-1/ Le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence "affaires scolaires" étant passée à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), il convient d'établir une convention de mise à disposition du bâtiment de l'Ecole et des biens mobiliers s'y trouvant au profit de la CCAA. Sera exclu de la mise à disposition, l'appartement au dernier étage du bâtiment.

Adopté à l'unanimité

2-2/ Le Maire précise au conseil municipal qu'il est également nécessaire d'établir une convention avec la CCAA pour définir les modalités d'interventions de chacune des parties pour l'entretien du bâtiment. La commune s'engage à effectuer les petits travaux et dépannages de proximité lorsqu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur. Dès lors que ce seuil est dépassé, la CCAA prendra en charge réparations et entretien.

Adopté à l'unanimité

2-3/ Le Maire expose que depuis le 1^{er} septembre 2014, Elodie ROORDA, ATSEM a été transférée à la CCAA. Il rappelle que le poste d'ATSEM est un poste à temps complet dont 85 % consacré à l'école. En conséquence, la Commune s'engage à rembourser à la CCAA, les 15 % restants du coût de l'agent. La CCAA proposera à la commune une convention de mise à disposition de personnel.

Adopté à l'unanimité

3 – PIDA SAISON 2014/2015

Le Maire informe le conseil municipal que pour la saison 2014/2015, le marché public du PIDA a été attribué à l'entreprise COZZI pour un montant de 85 000 euros HT. Il propose donc au conseil municipal que conformément à la convention relative à la mise en œuvre du P.I.D.A en date du 17 décembre 2002 signée avec le département des Alpes Maritimes pour la protection de la R.D. 2202 contre les avalanches entre Entraunes et Estenc, la commune demande au CG 06 une subvention d'un montant de 82 100 euros HT.

Adopté à l'unanimité

4 – COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Maire indique que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique adopté par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Alpes d'Azur a approuvé, lors de sa séance plénière du 18 juillet 2014, le transfert de la compétence « Aménagement numérique », telle que définie à l'article 1425-1 du code général des collectivités territoriales, des communes membres vers l'intercommunalité. Le Maire rappelle les enjeux forts pour le territoire liés à l'aménagement numérique. En effet, la mise en place d'infrastructures et réseaux permettant l'arrivée de l'internet Très Haut Débit est essentielle au maintien et au développement d'activités économiques et d'offres de services à la population. C'est pourquoi le Maire propose au Conseil d'approuver le transfert de la compétence Aménagement

numérique à la Communauté de Communes Alpes d'Azur ainsi que la modification des statuts de l'intercommunalité.

Adopté à l'unanimité

5 – POINT SUR LES TRAVAUX

5-1/ Le Maire informe le conseil que les travaux de remise en état du réseau d'alimentation en eau potable du village sur la piste du Serre suite à la coupure d'eau d'octobre ont été réalisés par l'entreprise DEGIOANNI. Ils sont achevés et les analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont bonnes.

5-2/ Le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement des abords du lac d'Estenc prévus dans la 1^{ère} tranche du PRADSEN sont terminés. Les demandes de subventions pour la deuxième phase de travaux sont en cours.

5-3/ Le Maire informe le conseil que la grille du passage à gué de la Pestournière va être changée et qu'une signalétique sécuritaire sera mise en place.

6 – ADMISSION EN NON VALEUR

Le maire explique au conseil qu'il y a des produits irrécouvrables sur le budget communal et sur le budget eau et assainissement. La liste est dressée et certifiée par Monsieur Régis JOUVE, receveur municipal, qui demande l'admission en non valeur de ces produits pour un montant de 4150,76 euros sur le budget communal (il s'agit principalement de la liquidation judiciaire Ricard pour l'Auberge Roche Grande) et de 199,89 euros sur le budget eau et assainissement. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le maire propose de les admettre en non valeur.

Adopté à l'unanimité

7 – MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le maire propose de délibérer pour soutenir la motion de l'Association des Maires de France qui met en avant l'impossibilité des collectivités de faire face à leurs obligations suite aux baisses récurrentes des dotations alloués par l'Etat.

Adopté à l'unanimité

8 – QUESTIONS DIVERSES

8-1/ Le Maire rappelle que tous les ans, la commune offre des colis de Noël aux plus de 75 ans. L'opération est renouvelée pour ce Noël.

8-2/ Le Maire rappelle que le conseil souhaitait cette année décorer le village pour les fêtes de Noël. Il est décidé de commander des guirlandes lumineuses afin d'en orner les platanes de la place du village. Une journée de travaux collectifs pour élaguer les arbres et installer les décorations est fixée au samedi 22 novembre.

8-3/ Le Maire informe le conseil que le toit de la cabane pastorale des Aillauds est endommagé. L'éleveur craint une dégradation rapide et demande à la commune de faire des travaux. Cette cabane communale étant utilisée tous les étés par l'éleveur, le Maire propose de refaire la toiture au printemps 2015. Le conseil municipal se prononce favorablement.

8-4/ Le Maire informe qu'une demande a été formulée au conseil municipal pour que la Commune soutienne le projet d'adjointre le nom de Marcel PAYAN (ancien Maire d'Entraunes) au Lycée des Eucalyptus. Le Maire

rappelle que Marcel PAYAN a joué un rôle important dans la création et le développement de cet établissement et propose d'accéder à cette requête. Le conseil municipal est favorable au projet.

8-5/ Suite à la dégradation de plus en plus importante du toit de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité, le Maire propose de lancer un projet de rénovation et d'en faire une estimation des coûts afin de pouvoir monter un projet de réhabilitation.

8-6/ Le Maire informe que l'état des lieux et la remise des clés avec l'ancien gérant de l'auberge communale Roche Grande a eu lieu. La commune attend la venue du bureau d'étude chargé de faire un diagnostic de l'établissement avant de relancer un appel à candidature.

8-7/ Le Maire informe le conseil que la commune doit rapidement trouver une solution pour mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC). N'ayant pas les moyens de le mettre en œuvre directement, le Maire propose d'étudier la faisabilité de le confier au SIEVI (Syndicat Intercommunal de l'Esteron).

8-8/ Suite à une demande des riverains, il est proposé de procéder à l'élagage des platanes du parking de l'Oustanou.

La séance est levée à 17h30.